



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Octobre 2018

Le 12 Octobre 2018 à 20 heures , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués , se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi , sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, LE POGAM Annie, MOYER Chantal, MM : CROSNIER Michel, DANTON Jérémie, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaël, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves

Absent ayant donné procuration : M. CHEVALLIER Vincent à M. MARTINEZ Christophe
Absents : Mme FAURIAT Corinne, M. VERGEON Laurent

Secrétaire de séance : M. DELFOSSE Dominique

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Tatami Store, achat de tapis pour l'école, d'un montant de 885,60 € TTC.
- SARL Amd Aubert, remplacement de la serrure de la porte d'entrée de la salle des fêtes, d'un montant de 483,60 € TTC.
- Decolum, achat de guirlandes d'illumination de Noël, d'un montant de 296,40 € TTC

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

045/2018 - City park: approbation du projet et demande de subvention au Pays Loire Touraine

Le Conseil Municipal a lancé une consultation pour la réalisation du city park.

Suite à la publicité faite, deux propositions ont été reçues pour la réalisation d'un city park en acier bois.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Groupe Kaso	39 890,00 €	47 868,00 €
Agorespace	39 857,00 €	47 828,40 €

Trois devis ont été demandé pour les travaux de préparation du city park, voici les propositions reçues:

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
TAE Travaux Aménagements extérieurs	30 010.00 €	36 012.00 €
Vernat TP	29 756,47 €	35 707,76 €
Colas	29 769.50 €	35 723.40 €

Le Maire indique au Conseil Municipal que le financement de ce projet sera inscrit au budget 2019 de la commune.

Il propose de renvoyer à la prochaine réunion du Conseil Municipal le choix des entreprises, l'analyse des propositions n'étant pas terminée.

Compte tenu des travaux de préparation, le montant total de l'opération serait de 75 000.00€ HT soit 90 000.00€ TTC.

Le financement serait le suivant :

- subvention du Pays Loire Touraine
20% du montant HT soit 15 000€
- fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
50% du reste à charge soit 30 000€ HT
- reste à charge pour la commune 30 000€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide de construire un city park en 2019,
- sollicite pour ce projet une subvention du Pays Loire Touraine de 15 000€,
- sollicite pour ce projet un fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais de 30 000€,
- autorise le maire à signer tout acte afférant à ce projet.

046/2018 - Construction d'un City park - Demande d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-061, en date du 29 mai 2018, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais destiné aux investissements pour des équipements sportifs d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes a été rédigé,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et notamment les dispositions incluant la Commune de Saunay, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Saunay, souhaite réaliser un City-Stade, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais en vue de participer au financement d'un équipement sportif d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes, à hauteur de 30 000€.

047/2018 - Bail de chasse: choix du locataire et autorisation de signature du bail.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association "Les amis du week-end" souhaite clôturer le bail de chasse sur les terres de la ferme de la Commune au 14 septembre 2019.

Deux propositions ont été faites pour la signature du nouveau bail de chasse sur les terres de la ferme de la Commune à compter du 15 septembre 2019:

- Monsieur Jean-Félix LENAY pour une offre de 1200€ par an
- Monsieur Jean-Jacques RICHET pour une offre de 300€ par an

Le nouveau bail de chasse sera consenti pour une durée de trois, six ou neuf ans qui commenceront le 15 septembre 2019 et s'achèveront en 2022, 2025 ou 2028. Le loyer sera de 1 200€ par an.

par 11 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de Monsieur Jean-Félix LENAY
- décide de passer un nouveau bail de chasse avec Monsieur Jean-Félix LENAY pour une durée de trois, six ou neuf ans à compter du 15 septembre 2019 pour un montant annuel de 1200€
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce nouveau bail de chasse.

048/2018 - Fixation du prix du repas des anciens pour les personnes accompagnatrices.

Le Maire expose qu'à l'occasion du repas des anciens, offert par la Commune, les convives ont la possibilité de venir accompagnés par une personne. Il convient donc de fixer le prix de ce repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 24€ le prix de la participation pour les personnes accompagnatrices au repas des anciens du 24 novembre 2018.

049/2018 - Journée à Verdun le samedi 10 novembre 2018: autorisation de signature du contrat et fixation du tarif pour les participants.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918 une journée est organisée par la commune le samedi 10 novembre à Verdun. Il convient donc de fixer le prix de cette sortie.

à l'unanimité, le Conseil Municipal

- fixe à 65€ pour les Saunois et à 132€ pour les personnes extérieures le prix de cette sortie
- autorise le Maire à signer le contrat

050/2018 - Modification de la régie de recettes du budget principal de la commune

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les régies d'encaissement des recettes du fait qu'un voyage à Verdun aura lieu le 10 novembre 2018.

Aux fins d'assurer le fonctionnement financier des encaissements pour la location des salles communales et autres matériels divers, pour les repas des anciens et du 14 juillet, pour les impressions du point informatique de la mairie et pour la copie de documents en mairie ainsi que le voyage à Verdun prévu;

Vu les décisions du Conseil Municipal en date des 26 février 2010, 25 juin 2010, 18 novembre 2016, 20 avril 2018 et 12 octobre 2018;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 octobre 2018,

Le Conseil Municipal décide les modalités suivantes :

Article 1 : Une régie de recettes est créée aux fins d'assurer le fonctionnement financier des encaissements pour la location des salles communales et autres matériels divers, pour les repas des anciens et du 14 juillet, pour les impressions du point informatique de la mairie et pour la copie de documents en mairie ainsi que pour le voyage à Verdun.

Article 2 : Cette régie est installée à la mairie de Saunay.

Article 3 : La régie fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- location des salles communales
- location de matériel (tables, chaises, bancs,...).
- consommation électrique dans les salles communales
- repas du 14 juillet
- repas des anciens
- impressions du point informatique de la mairie
- copie de document en mairie
- voyage à Verdun

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces ou en chèques bancaires ou postaux
- lors de la réservation, un minimum de 30 % du montant de la location devra être versé pour la location des salles. Le solde de la location et la caution seront remis en mairie entre 1 mois et 15 jours avant la manifestation.
- un minimum de 30% sera également versé lors de la réservation de la location de matériels divers.
- l'encaissement des repas des anciens et du 14 juillet se fera en un versement unique au maximum 1 mois avant la date de la manifestation.
- l'encaissement des impressions du point informatique en mairie et la copie de document en mairie s'effectue dès la réalisation de ceux-ci.
- l'encaissement des espèces ou chèques bancaires pour le voyage à Verdun

Les recettes en espèces ou chèques bancaires ou postaux sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou de reçus tirés d'un carnet à souches numérotées.

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

Article 7 : Le régisseur est tenu de verser au comptable du trésor public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6.

Article 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 9 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 10 : Le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- accepte la modification de la régie de recettes selon les modalités ci-dessus exposées.
- mandate le Maire pour mener à bien ce dossier.

051/2018 - Décision modificative n°3 au budget communal.

Le Maire rappelle au Conseil qu'un voyage à Verdun est organisé par la commune le samedi 10 novembre 2018.

Pour 30 participants, la facture s'élèvera à 3 960 €.
La recette pour 30 participants de la Commune sera de 1 950 €.

Il restera à la charge de la commune 2 010 €.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2018 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 65 autre charge de gestion courante, article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres... : diminution de 900 €

Chapitre 011 charges à caractère général, article 60632 fournitures de petit équipement : diminution de 1 110 €

Chapitre 011 charges à caractère général, article 6251 voyages et déplacements: augmentation de 3 960 €

Recettes:

Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses: article 70878 par d'autres redevables: augmentation de 1 950 €

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2018:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 65 autre charge de gestion courante, article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres... : diminution de 900 €

Chapitre 011 charges à caractère général, article 60632 fournitures de petit équipement : diminution de 1 110 €

Chapitre 011 charges à caractère général, article 6251 voyages et déplacements: augmentation de 3 960 €

Recettes:

Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses: article 70878 par d'autres redevables: augmentation de 1 950 €

052/2018 - Modification du règlement du service de l'eau.

Le Maire rappelle que le règlement du service de l'eau a été voté en séance du 21 novembre 2003 et qu'il est nécessaire d'apporter des modifications.

A la suite de la lecture du règlement du service de l'eau modifié le Conseil Municipal, après délibération par 11 voix pour, 1 abstention, approuve les modifications du règlement du service de l'eau et le règlement ainsi modifié.

Questions diverses

- Le Maire fait part du décès de Jean DELANEAU, qui exerça de multiples fonctions politiques locales, départementales, régionales, nationales.
- Congrès des maires du 27 novembre: 3 inscrits
- La remplaçante, pour congé maternité de la secrétaire, débutera le 19 novembre jusqu'à fin avril 2019.
- Le diagnostic sur le réseau assainissement, phase 3, est arrivé: nombreuses déficiences dues à un vieillissement des matériaux. La phase 4 doit chiffrer les travaux à réaliser.
- M.HERISSE , de l'Agence Régionale de la Santé est venu en mairie nous informer sur l'état des canalisations de notre réseau d'eau potable ;une étude patrimoniale serait nécessaire .
- Ecrêtement des eaux pluviales au Martinet : en attente d'une réponse écrite de la CCC, les propriétaires vont être reçus prochainement en mairie. Les fossés et le busage chemin du Seu vont être fait.
- Le Petit Saunois en cours d'élaboration avec le projet de géothermie et rappel des obligations de chacun .
- Invitation pour le cinquantenaire de la Boisnière le 9 novembre.
- Enterrement à SAUNAY de Jean HÉRIVÉ, dernier maitre tanneur de Château Renault
- Travaux de voirie 2018 en cours: busage au chemin vert sur la route de Villeporcher, drainage au logement communal, chemin d'accès au bassin du Cormier.

- Voisins vigilants; AG 18 octobre à 19h30 salle des fêtes d'AUZOUER.
- Amélioration du chemin des loges à étudier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 22:00

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal les 16 novembre 2018,
14 décembre 2018, 18 janvier 2019.